

Paris 2005

Conférence générale

General Conference

33e session Commission II

33rd session

Commission II

33-я сессия Комиссия II

Генеральная конференция

المؤتمر العام

大会

الدورة الثالثة والثلاثون اللجنة الثانية

Conferencia General

33^a reunión Comisión II

第三十三届会议 第Ⅱ委员会

> 33 C/COM.II/DR.6* (COM.II) 8 octobre 2005 Original anglais

com II

Point 5.18 de l'ordre du jour

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le DANEMARK, la FINLANDE, l'ISLANDE, la NORVÈGE et la SUÈDE

Appuyé par l'ARGENTINE et la COLOMBIE

Éducation pour tous : bilan et perspectives

La Conférence générale,

Soulignant qu'il importe d'intensifier encore les efforts pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Se félicite des mesures récemment adoptées par le Directeur général pour renforcer le rôle de coordonnateur mondial de l'EPT qui incombe à l'UNESCO et concentrer les initiatives prises par l'Organisation en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation conformément aux réformes de l'ONU au niveau des pays et pour donner suite à la Déclaration de Paris.

Faisant sienne la décision adoptée sur l'EPT par le Conseil exécutif à sa 171e session, qui souligne la nécessité d'une coordination mondiale proactive de l'EPT, d'un recentrage du rôle de l'UNESCO en sa qualité d'institution spécialisée, d'un plan de gestion prévoyant une organisation souple et efficace qui réponde aux impératifs inhérents au rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation,

Prenant note du Communiqué de la Table ronde ministérielle qui s'est tenue à la 33^e session de la Conférence générale,

Prie le Directeur général de faire son possible pour achever en 2006 un plan d'action conjoint présentant une répartition agréée des responsabilités et des tâches entre les principaux partenaires de l'EPT au niveau mondial compte tenu des six objectifs de Dakar;

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 8 octobre 2005.

<u>Prie</u> le Directeur général de rechercher tous les moyens d'intensifier la promotion de l'EPT, pour améliorer tant les politiques que les ressources financières et humaines à tous les niveaux ;

<u>Invite</u> le Directeur général à élaborer un calendrier qui permette au Groupe de travail sur l'EPT de formuler des recommandations fondées sur les conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT à l'intention du Groupe de haut niveau sur l'EPT, pour lui permettre de formuler des avis en matière de stratégie;

<u>Prie</u> le Directeur général de renforcer la capacité de l'UNESCO d'aider les pays qui le demandent à formuler leurs politiques et de faciliter la coopération Sud-Sud;

<u>Encourage</u> tous les États membres à coordonner efficacement les activités et initiatives d'EPT à tous les niveaux ;

<u>Invite</u> tous les États membres à participer à ces efforts en complétant le budget ordinaire pour 2006-2007 par des contributions extrabudgétaires ;

<u>Encourage</u> toutes les parties prenantes à s'associer à l'UNESCO pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action conjoint pour les activités d'EPT à partir de 2006 et jusqu'en 2015 ;

<u>Prie</u> le Directeur général de rendre compte à la Conférence générale à sa 34^e session des travaux consacrés à l'EPT par le Directeur général et le Conseil exécutif.